

SANTÉ PUBLIQUE

Trousse de premiers secours

Tél : 0 805 034 500

Mail : contact@efficiency-santeautravail.org

Siège social : 33 rue de Naples – 75008 Paris



Matériel

- **Ciseaux à bouts ronds (14 cm) et pince à écharde**
- **Gants à usage unique en vinyle** (sous conditionnement individuel)
- **Sachets plastiques en rouleau** (type sachet congélation)
- **Deux écharpes triangulaires en toile**



Antiseptiques

- **Alcool à 70°** pour désinfection des mains et du matériel
- **Chlorhexidine unidoses pour désinfection des plaies** (ou Héxomédine™ solution en flacon)



Pansements

- Compresses stériles non tissées grand et moyen format (0,30 x 0,30 – 0,20 x 0,20) sous conditionnement individuel
- Pansements auto-adhésifs (hypoallergéniques sans latex) non tissés prédécoupés de plusieurs tailles sous conditionnement individuel
- Bandes cohésives type Coheban™ 3 m x 0,07m et 3 m x 0,10 m
- Filet de maille extensible type Surgifix™ doigt et membre
- Sparadrap tissé, hypoallergénique, déchirable, largeur 0,02 m
- Pansement compressif type CHUT (Coussin Hémostatique d'Urgence Thuasne) en latex + bande élastique de contention



Autres produits

- **Sérum physiologique** (en sachet unidose)
- **Dacryosérum™ 150 ml** (solution de lavage oculaire)
- **Compresse stériles de tulle gras de type Jelonet™**
- **Sucre en morceaux** dans une petite boîte hermétique étiquetée



*Pas de coton
Pas de médicament
Pas de pommade*



*Vérifier la date de péremption des produits
Secourir sans courir de risques : se laver les mains, porter des gants
En cas de plaie, vérifier avec le blessé s'il est à jour en matière de vaccination antitétanique*



A placer dans la trousse de premiers secours, ou à proximité

- **Le nom, la localisation et le n° d'appel du secouriste du travail (SST)** s'il en existe un
- **Les n° des secours** (Police secours, pompiers)
- **Bloc-notes et crayon**



*SAMU : 112 ou 15
Police : 17
Pompiers : 18*



Si l'entreprise dispose

Sauveteur Secouriste du Travail (SST) :

Kit d'urgence transportable sur le lieu de l'accident, en complément de la trousse de premiers secours

- Couverture isotherme de survie (un blessé grave doit toujours être réchauffé)
- Gants en vinyle à usage unique sous conditionnement individuel
- Pansement compressif (CHUT)
- Lingettes désinfectantes en sachets individuels pour nettoyage des mains
- Masques à usage unique pour bouche à bouche
- Sachets plastiques en rouleau (type sachet congélation)
- Une écharpe triangulaire en toile
- Une fiche de soins
- Bloc-notes et crayon



Transport d'un malade ou d'un blessé

Ni l'employeur, ni les collègues de travail, ni les secouristes ne doivent se charger du transport d'un malade ou d'un blessé, ni l'accompagner quelle qu'en soit la destination.



SAMU : 112 ou 15

Police : 17

Pompiers : 18



Suivi de la trousse de premiers secours

- Faites contrôler le contenu de la trousse de premiers secours par votre médecin du travail
- Le responsable, idéalement un salarié ayant reçu la formation de Sauveteur Secouriste du Travail (SST), en assure la présence, la garde, l'approvisionnement et le contrôle
- Le contenu de la trousse de premiers secours doit être vérifié régulièrement
- Remplacer ou compléter les éléments utilisés le plus rapidement possible
- Les dates de péremption doivent être vérifiées périodiquement
- Elle doit être facilement accessible et disponible à tous, à raison d'une trousse de premiers secours par unité de travail.



Rappel prévention

Les lieux de travail doivent obligatoirement être équipés d'une trousse de premiers secours adaptée à la nature des risques de l'entreprise. Elle doit être facilement accessible, à raison d'une trousse par unité de travail. Dans les lieux de production, ateliers, aires de stockage, etc. tenir la trousse de premiers secours à proximité d'un téléphone. L'emplacement de la trousse de premiers secours doit être connu de tous et signalé par un panneau visible.



La trousse de premiers secours doit être signalée par un panneau de signalisation, disponible en téléchargement sur le site Internet Efficience Santé au Travail.